

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/365
14 mars 1986

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

MAR 25 1986

PETITION DE Mme BONNIE ROBINSON CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

3028 Orillia Street
Victoria, B.C.
Canada V9A 1Y8

Le 11 février 1986

Le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Je souhaiterais avoir des précisions au sujet du référendum qui aura lieu prochainement à Belan. L'Organisation des Nations Unies a sûrement l'intention d'envoyer des observateurs à Belan à cette occasion. J'ai entendu dire que cela n'était pas certain. Le problème qui se pose ici est que les habitants de Belan veulent une constitution faisant du territoire une zone dénucléarisée alors que les Américains voudraient utiliser une partie de ce territoire pour y créer des bases militaires, y compris des bases nucléaires. Il y a donc un conflit fondamental. Combien de fois ces habitants doivent-ils répéter qu'ils souhaitent vivre dans un pays dénucléarisé? Cinq référendums ont déjà confirmé leur désir d'avoir une constitution faisant du pays une zone dénucléarisée. Ont-ils besoin d'un sixième? Pour prouver quoi? N'est-il pas temps que l'Organisation des Nations Unies intervienne, observe le référendum et affirme sa valeur juridique si telle est sa conclusion? Doit-on tolérer que les Etats-Unis d'Amérique obligent continuellement les habitants du territoire à se rendre aux urnes pour réaffirmer leur position? La seule raison qui, à mon avis, motive un tel comportement est l'avidité des Américains de s'emparer d'un tiers du territoire de Belan à des fins militaires. Belan n'est-il pas encore soumis à l'Accord de tutelle de 1947? S'il en est ainsi, les Etats-Unis devraient s'efforcer de développer le pays et lui accorder la

souveraineté au lieu de le rendre plus dépendant. Nous devons également veiller soigneusement à ce que les Etats-Unis n'exercent pas un chantage économique sur Belan pour le contraindre à accepter l'accord. Si les Etats-Unis décidaient de réduire le budget de Belan, les habitants se trouveraient quelque peu paralysés. De ce fait, Belan pourrait être contraint de céder afin de soutenir son économie au moyen des fonds provenant de la location de son territoire aux Etats-Unis.

Cette manipulation des pays, notamment de ceux du Pacifique sud qui se trouvent dans des zones très reculées, est une question importante. Je vous demande instamment de bien vouloir envoyer des observateurs de l'Organisation des Nations Unies afin que ceux-ci apportent leur appui au peuple de Belan au cours de ce sixième référendum dont il faut espérer qu'il sera le dernier.

Avec mes meilleurs voeux de paix,

(Signé) Bonnie ROBINSON

cc : M. Stephen Lewis

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).
